

Les actions de modernisation engagées au ministère s'inscrivent dans le cadre de la démarche générale de la réforme de l'État. L'objectif recherché est de proposer un meilleur service au meilleur coût : il s'agit de mieux maîtriser les dépenses publiques et de mieux répondre aux exigences croissantes des usagers ainsi qu'aux attentes des citoyens.

En trois ans, des avancées significatives ont été obtenues à l'éducation nationale grâce à la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de réforme et au développement des audits de modernisation. Ces progrès couvrent de nombreux domaines tels que la rationalisation de la gestion publique, la gestion prévisionnelle des ressources humaines, le développement de l'administration électronique ou encore la simplification administrative.

Sommaire

La modernisation de l'État

La modernisation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- les grands enjeux de la modernisation au ministère
- les chantiers de la modernisation au ministère
- le ministère éco-responsable

La modernisation de l'État

L'État doit se moderniser pour **relever en permanence les défis auxquels il est confronté** : la maîtrise des finances publiques, l'évolution de la démographie, l'attractivité du territoire.

Un État moderne et performant recherche constamment à s'adapter, à s'améliorer dans ses missions, à tendre vers l'objectif du meilleur service public au meilleur coût, au bénéfice de tous. La nécessité d'avoir une administration plus efficace, plus simple, qui rende un meilleur service aux usagers, implique une recherche continue de qualité et de performance.

La **loi organique relative aux lois de finances (LOLF)** du 1^{er} août 2001 – appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 – introduit une démarche de performance visant à moderniser la gestion publique. Avec la LOLF, l'administration est passée d'une logique de moyens à une logique de résultats et à un mode de pilotage stratégique par objectifs. Il s'agit de « dépenser mieux ».

Trois types d'objectifs permettent d'apprécier l'efficacité de l'action publique : l'efficacité socio-économique, l'amélioration du service rendu et l'efficacité de la gestion.

En savoir plus

➤ La LOLF, qu'est-ce que c'est ?

➤ La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 (parue au Journal officiel du 2 août 2001)

Fixer les objectifs interministériels de la modernisation et veiller à la cohérence des actions

Rattachée au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, la direction générale de la modernisation de l'État (D.G.M.E.) est au service des ministères et les accompagne dans leurs transformations. Sa mission : coordonner les actions de modernisation et veiller à leur cohérence.

La direction générale de la modernisation de l'État pilote en particulier les audits de modernisation, le programme ADELE d'administration électronique, les lois de simplification et la politique de la qualité au sein de l'État.

Lancés en 2005, les audits de modernisation visent à améliorer la qualité et l'efficacité du point de vue des usagers, des fonctionnaires ou des contribuables. Tous les trois mois, chaque ministère identifie un service, une procédure ou une fonction significative afin de procéder à son audit.

En savoir plus

➤ Le site de la direction générale de la modernisation de l'État

➤ Les rapports d'audits réalisés par le ministère

La modernisation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

La modernisation pédagogique et administrative du ministère vise, d'une part, à améliorer la qualité du système éducatif en termes de formation, de transmission des connaissances et de recherche, et, d'autre part, à mieux répondre aux exigences sociales et professionnelles.

Les lois d'orientation ainsi que les mesures récentes sur l'apprentissage, la suppression de la méthode globale, l'éducation prioritaire ou encore la lutte contre la violence, s'inscrivent dans cette démarche de modernisation alliant qualité et productivité.

Les grands enjeux de la modernisation au ministère

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, qui a fait suite à un large débat national, met en œuvre des priorités pour élever le niveau de formation des jeunes Français. Cela engage la modernisation de l'éducation nationale selon trois axes :

- mieux faire respecter les valeurs de la République,
- mieux organiser les établissements et les enseignements,
- mieux gérer le système éducatif.

Parmi les applications de la loi figure le **socle commun de connaissances et de compétences**, qui définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.

La loi fixe d'autres orientations :

- le soutien aux élèves en difficulté ;
- la rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères ;
- la mise en place du Haut conseil de l'éducation ;
- l'amélioration du fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement ;
- la valorisation de l'enseignement professionnel ;
- les aménagements des examens et diplômes.

En savoir plus

➤ [Eduscol](#) : le site pédagogique du ministère de l'éducation nationale

Le débat national université-emploi

Afin de renforcer l'efficacité des universités françaises et d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des étudiants sur leur insertion professionnelle, un débat national sur le lien université-emploi a été organisé entre avril et octobre 2006. Ce débat a abouti à un rapport proposant des orientations de nature à mieux relier l'université à l'emploi.

À la suite de ces préconisations, le ministre a présenté, le 10 janvier 2007, une série de mesures relatives à l'orientation des jeunes et à la professionnalisation des formations universitaires. Trois axes sont privilégiés : améliorer l'orientation dès le collège ; concevoir une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ; établir une liaison plus étroite entre l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier à l'université.

En savoir plus

➤ [Le site du débat université-emploi](#)

➤ [Le rapport intégral](#)

➤ [Débat université-emploi : les suites du rapport Hetzel - Discours du ministre](#)

Les mesures en faveur de la recherche et de l'innovation

L'année 2006 a été marquée par la mise en place des mesures prévues dans la loi de programme sur la recherche du 18 avril 2006, notamment la création des pôles de recherche et d'enseignements supérieurs (P.R.E.S.) et des réseaux thématiques de recherche avancée (R.T.R.A.), du Haut conseil de la science et de la technologie (H.C.S.T.), de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (A.E.R.E.S.). À noter, en matière d'innovation, le soutien aux réseaux de recherche et d'innovation technologique et le développement de pôles de compétitivité.

En savoir plus

➤ [Loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006](#)

➤ [Décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche](#)

Le pacte pour la recherche

Le pacte pour la recherche permet à la recherche française d'affronter, dans les meilleures conditions, la concurrence scientifique et technologique mondiale et vise à conforter le rayonnement international de la France. Il répond à six objectifs :

- renforcer les capacités d'orientation stratégique ;
- bâtir un système d'évaluation unifié, cohérent et transparent ;
- rassembler les énergies et faciliter les coopérations entre les acteurs de la recherche ;
- offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives ;
- intensifier la dynamique d'innovation et rapprocher davantage la recherche publique et la recherche privée ;
- renforcer l'intégration du système français de recherche dans l'espace européen de la recherche.

En savoir plus

➤ [Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)

La réorganisation du ministère au service de la modernisation

En mai 2006, les services centraux du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été réorganisés. Objectif : simplifier les structures autour de quatre pôles et mieux répartir les responsabilités, afin d'améliorer les fonctions de pilotage et d'augmenter l'efficacité de l'action.

- **Création de trois grandes directions générales** : la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur, la direction générale de la recherche et de l'innovation.
- **Création d'un secrétariat général** chargé de toutes les fonctions transversales et de la fonction de modernisation du ministère et regroupant : la direction générale des ressources humaines ; la direction des affaires financières ; la direction des affaires juridiques ; la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ; la direction des relations européennes, internationales et de la coopération ; la délégation à la communication ; la direction de l'encadrement ; **le service de l'action administrative et de la modernisation** ; le service des technologies et des systèmes d'information.

Le service de l'action administrative et de la modernisation

Rattaché au service de l'action administrative et de la modernisation, **le département de la modernisation** est chargé de l'animation et du suivi de la modernisation de l'action administrative ainsi que du suivi des politiques interministérielles de modernisation. Il accompagne les actions de modernisation des académies ; il suit les démarches d'amélioration des relations entre les services et les usagers ; il propose les mesures de simplification administrative ; il participe au développement des démarches qualité...

Par ailleurs, la cellule des **consultants internes** assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'accompagnement du changement auprès des directions du ministère, des services déconcentrés et des établissements publics nationaux.

En savoir plus

- [Décret 2006-572 du 17 mai 2006](#) fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Journal officiel n° 118 du 21 mai 2006)
- [L'organigramme du ministère](#)

Les chantiers de la modernisation au ministère

La stratégie ministérielle de réforme

Lancée par le Premier ministre en juin 2003, la stratégie ministérielle de réforme (SMR) a conduit chaque ministère à décliner sa stratégie globale de modernisation selon des actions précises et quantifiées tant dans leur échéance que dans leurs résultats.

Au ministère, on recense **12 actions principales et 25 sous-actions** au sein de deux grands domaines :

- la gestion plus dynamique des personnels : recrutement, remplacement, approche par métiers ;
- l'amélioration des tâches administratives : simplification des examens et concours ; rationalisation de l'organisation des services déconcentrés ; montée en puissance de l'administration électronique ; optimisation des achats ; réforme de la gestion du patrimoine immobilier.

En savoir plus

- [Le bilan de la stratégie ministérielle de réforme 2005](#) - parution novembre 2006 (fichier pdf - 456 ko)

Les audits de modernisation menés au ministère

En mai 2007, on comptait **15 audits de modernisation** portant sur des sujets de premier plan, réalisés ou en cours de réalisation au ministère :

- l'organisation des examens de l'éducation nationale ;
- les décharges statutaires des enseignants du second degré ;
- les moyens navals d'exploration maritime des organismes de recherche ;
- la grille horaire des enseignements au lycée ;
- la grille horaire des enseignements au collège ;
- la carte de l'enseignement professionnel et les offres d'option dans les établissements professionnels ;
- la gestion des bourses de l'enseignement supérieur ;
- le pilotage du système éducatif à l'épreuve de la LOLF ;
- la formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- la contribution des nouvelles technologies à la modernisation du système éducatif ;
- l'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.) ;
- l'édition publique ;
- le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;
- les aides financières aux élèves ;
- la gestion des frais de déplacement des personnels itinérants.

Le ministère participe également à plusieurs audits interministériels :

- l'optimisation des achats de l'État ;
- le programme CHORUS relatif à la gestion financière de l'État ;
- la gestion administrative et de la paye des personnels ;
- la préparation des dossiers de pension des fonctionnaires de l'État ;
- l'entretien du patrimoine immobilier de l'État ;
- l'archivage ;
- le parc bureautique de l'État.

En savoir plus

- [Les audits menés au ministère](#) sur le site de la direction générale de la modernisation de l'État

La gestion prévisionnelle des personnels au service de la modernisation

L'administration centrale réfléchit à l'évolution de ses missions et de ses métiers à travers le projet « Centrale 2010 » qui vise deux objectifs :

- mettre en œuvre un plan pluriannuel de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- poursuivre l'effort de rationalisation des implantations immobilières en améliorant les conditions de travail.

Il s'agit d'optimiser la gestion des ressources humaines ce qui suppose de prendre en compte l'évolution des missions et des métiers et de parvenir à une réelle programmation des recrutements, dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et par les nombreux départs en retraite à venir. Cela implique notamment des requalifications et des formations adaptées. Des plans d'actions seront lancés début 2008.

Les axes de modernisation en services académiques

Quatre séminaires réunissant les responsables des services académiques des 30 académies ont été organisés début 2007 par le secrétariat général. Il s'agissait de favoriser les échanges et de cibler les pistes de travail prioritaires de modernisation des services.

Thèmes abordés :

- les services académiques de pilotage en contexte LOLF ;
- les relations rectorat-inspection académique ;
- les relations avec les établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.) ;
- les leviers de la politique des ressources humaines.

Parmi les pistes de réflexion retenues, on peut noter :

- l'organisation des services académiques en contexte LOLF : comment piloter et évaluer la performance des établissements ?
- la répartition des missions et des compétences au sein des services déconcentrés : comment passer de l'efficacité à l'efficience (ex : organisation des structures responsables des examens et concours, informatique...)
- la contractualisation avec les E.P.L.E. : contrat d'objectifs/projet d'établissement ;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : comment anticiper les départs en retraite et l'évolution des métiers ?

Les technologies de l'information et de la communication

La modernisation de l'ensemble des services du ministère s'appuie également sur le **Schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications** (S.S.I.T). Ce schéma fixe les orientations permettant de d'intensifier l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les classes, à l'université, dans les organismes de recherche, dans les laboratoires et dans les services administratifs. Il met l'accent sur les outils de suivi des élèves, d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la pédagogie. Enfin, il favorise l'accès aux services et aux ressources numériques en s'appuyant sur la généralisation des **environnements numériques de travail** (E.N.T.).

Ainsi, élèves, parents, étudiants, enseignants, personnels administratifs, disposent d'un accès personnalisé à des contenus éducatifs et pédagogiques, à des informations administratives sur la vie scolaire, au fonctionnement de l'établissement.

En savoir plus

- > [Educnet](#) -le site du ministère consacré aux TICE
- > [Utilisation des nouvelles technologies](#)

Le ministère éco-responsable

Depuis juin 2003, le ministère, comme l'ensemble des administrations, applique la **stratégie nationale de développement durable** (S.N.D.D.). Il conduit une politique d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées. Par ailleurs, il prend en compte le développement durable dans ses modalités de fonctionnement interne, afin de réduire l'impact sur l'environnement de ses activités quotidiennes. Il s'agit par exemple, de favoriser l'achat de produits et services intégrant le développement durable, de diminuer les consommations d'eau et d'énergie, de réduire les déchets et de les valoriser.

La démarche de haute qualité environnementale (H.Q.E.) et le label de haute performance énergétique doivent être recherchés pour les constructions neuves et les rénovations. La gestion des flottes de véhicules (émettant moins de C.O2) doit être rationalisée et les transports en commun favorisés.

En savoir plus

- » Éducation à l'environnement pour un développement durable – E.E.D.D.
- » Exposition pédagogique : « La biodiversité : tout est vivant, tout est lié »
- » La stratégie nationale de développement durable - site du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables
- » Le site d'information sur l'éco-responsabilité

Des actions éco-responsables à l'éducation nationale

- Un important marché national comportant trois lots (consommables informatiques, papier à usage bureautique et fournitures de bureau), à destination des rectorats et des inspections académiques, a été notifié fin 2004. Des caractéristiques environnementales relatives à **l'achat de papier recyclé** avaient été introduites dans le cahier des charges, ce qui a permis de proposer aux académies du papier 100 % recyclé.
- Une démarche a été engagée sur le thème des **déchets d'équipements électriques et électroniques** afin de mettre progressivement le ministère en conformité avec les exigences de la directive 2000/96/C.E. du Parlement européen et avec les recommandations du Conseil. Résultat : le fournisseur choisi fin 2005 dans le cadre du renouvellement des ordinateurs fixes et portables pour l'administration centrale et les services académiques, s'est engagé à réduire et à valoriser les emballages, à limiter l'emploi de substances dangereuses et à récupérer les matériels en fin de vie.
- L'administration centrale porte depuis quelques années une attention particulière aux performances environnementales des **nouveaux véhicules** achetés : plus de la moitié des véhicules actuels rejettent moins de 140 grammes de C.O2 au kilomètre.
- Le ministère a mené une réflexion avec cinq autres administrations et l'appui de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur l'élaboration d'une méthode d'audit environnemental. De ce partenariat est né le « **Guide pratique des administrations éco-responsables** » que d'autres entités du secteur administratif peuvent utiliser aujourd'hui. Le tri à la source des papiers blancs écrits en noir ou en couleur, des cartons, journaux et magazines en vue de leur collecte et de leur valorisation par un prestataire externe a été mis en place en avril 2006 sur un des sites parisiens du ministère.
- **Des formations portant sur le développement durable et l'éco-responsabilité** ont été organisées pour les personnels des services centraux. Certains acheteurs ont déjà été sensibilisés aux achats éco-responsables.
- L'intégration des **critères de haute qualité environnementale** (H.Q.E.) dans les opérations d'exploitation-maintenance, ainsi que pour les constructions neuves, est prise en compte dans la mesure du possible au sein du système éducatif.